



Commission scolaire
DES PHARES

Rapport annuel 2011-2012

Rapport annuel 2011-2012

Message du président et du directeur général



En lançant l'année 2011-2012, la Commission scolaire des Phares, dans un communiqué de presse de la rentrée, avait choisi un thème évocateur et annonciateur : « **En 2011-2012, maintenir le cap sur la réussite de nos élèves, contre vents et marées** ». Choisi presque sur un ton de défi pour évoquer les enjeux importants qui se profilaient à l'horizon, ce thème s'est rapidement transformé au cours de l'année en une affirmation et, au moment d'écrire ces lignes, en un bilan. Car c'est en effet malgré les vents et les marées que la Commission scolaire des Phares a su maintenir le cap, sans dévier de sa course, sans s'en laisser distraire par une nette incompréhension de la qualité de notre administration, de notre gestion, de nos réalisations, incompréhensions émanant d'exigences budgétaires décrétées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

C'est donc avec une grande confiance en nos moyens et en la vision de notre développement que nous présentons dans ce rapport les principaux résultats des travaux qui ont été réalisés au cours de l'année 2011-2012, ainsi qu'un ensemble de données qui esquissent le portrait de la Commission scolaire des Phares. Le contenu de cette section résumera sommairement les éléments importants de l'année 2011-2012 en lien avec les priorités annuelles, ainsi que ceux rattachés à certains dossiers spécifiques.

Quant aux autres sections du rapport, elles s'attarderont aux éléments suivants :

- les indications sur le profil de la Commission scolaire;
- la composition du conseil des commissaires;
- l'état de situation de la planification stratégique;
- la reddition de comptes associée à la *Convention de partenariat* signée entre la Commission scolaire et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- les résultats aux épreuves du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- les faits saillants en matière de ressources matérielles;
- les rapports d'activités de la responsable de l'examen des plaintes et du protecteur de l'élève;
- le rapport d'application du *Code d'éthique et de déontologie*.

Survol des priorités et de dossiers spécifiques

Annuellement, le conseil des commissaires adopte des priorités qui sont choisies en fonction du plan stratégique et en fonction de circonstances particulières. Pour chacune des priorités retenues lors de la réunion du conseil des commissaires du 22 août 2011 – indiquées en sous-titre dans le texte qui suit – un bref sommaire des réalisations qui en ont découlé est présenté.

Lorsque les priorités sont également contenues à notre plan stratégique, elles sont alors présentées dans la section «*Plan stratégique 2009-2014*».

Mettre en œuvre la convention de partenariat 2010-2014 signée avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (article 459.4), la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a procédé à l'évaluation des résultats de la mise en œuvre du plan stratégique de la commission scolaire. Dans ce cadre, et après une première année d'implantation des conventions de partenariat, la Direction générale des régions et le secteur des Services à la communauté anglophone, des affaires autochtones et du Plan Nord ont mené, par l'intermédiaire des directions régionales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la Direction des services à la communauté anglophone (pour les commissions scolaires anglophones), un exercice d'évaluation des conventions de partenariat. Cet exercice consistait, dans un premier temps, en une rencontre avec la commission scolaire en vue de recueillir son auto-évaluation des résultats atteints par rapport aux cibles. Dans une seconde étape, le rapport annuel de la commission scolaire a été analysé. Les éléments suivants ont retenu l'attention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à la suite de cet exercice d'évaluation de la convention de partenariat de la Commission scolaire des Phares :

- L'implantation de la gestion axée sur les résultats progresse. Des outils de pilotage et de mesure sont requis pour améliorer le suivi et la régulation.
- Le directeur général et la directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs assurent le pilotage de la convention de partenariat. Il y a aussi un suivi au conseil des commissaires.
- Vingt-trois établissements sur vingt-quatre (écoles et centres) ont signé une convention de gestion et de réussite éducative avec la Commission scolaire.
- La Commission scolaire progresse bien en ce qui concerne la diminution du décrochage scolaire.
- Des efforts devront être déployés pour augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans.
- Il n'y a aucun résultat pour le but sur l'amélioration de la persévérance scolaire et de la réussite scolaire chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, parce que les indicateurs choisis n'ont pas été décrits. La Direction régionale a recommandé à la Commission scolaire de mettre en place les indicateurs manquants, de s'assurer d'obtenir les résultats de tous ses objectifs, de se doter d'un tableau de bord et de produire les fiches descriptives de tous ses indicateurs locaux afin d'assurer une compréhension commune des résultats et un suivi adéquat.

L'an 1 du pilotage de la convention de partenariat se conclut donc par des ajustements à apporter afin d'obtenir une plus grande précision dans l'analyse des indicateurs de gestion.

Piloter l'application par les directions d'établissement des conventions de gestion et de réussite éducative (CGRÉ) avec nos établissements scolaires

Rappelons d'abord que la convention de gestion et de réussite éducative (CGRÉ) est un contrat que la direction d'un établissement signe avec la Commission scolaire. La direction doit alors convenir avec la Commission scolaire des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la Commission scolaire et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Par exemple, la convention de partenariat pourra contenir des buts fixés touchant la réduction de l'absentéisme chez les élèves ou une amélioration de la compréhension et de l'utilisation de la langue maternelle. La convention de gestion et de réussite éducative devra indiquer comment l'établissement contribuera à l'atteinte de ces buts.

L'année 2011-2012 a été l'année d'implantation des CGRÉ. En effet, alors qu'en 2010-2011 les directions d'établissement étaient accompagnées dans l'élaboration de leur CGRÉ, l'année 2011-2012 est l'année où la mise en application a été réalisée. Les directions d'établissement (vingt-trois des vingt-quatre établissements) ont veillé au pilotage de leur CGRÉ durant l'année et un établissement a vu sa CGRÉ être signée en décembre 2011, faisant en sorte que son application se réalise dans les mois qui ont suivi. Les deux centres de formation professionnelle et les deux centres de formation des adultes ont appliqué leur CGRÉ tout au long de l'année.

L'approbation, par la Commission scolaire, des CGRÉ était conditionnelle à la levée de certaines réserves exprimées pour chacune des CGRÉ. Les correctifs souhaités ont tous été pris en compte pour les rendre conformes aux attentes exprimées. Alors que la signature de l'entente se fait sur une base annuelle, les modifications d'une année à l'autre sont fonction des résultats atteints dans la convention de partenariat et la portée des résultats des CGRÉ se traduit par les résultats obtenus dans la convention de partenariat. Une analyse n'est donc pas menée à l'intérieur de ce rapport annuel sur les CGRÉ puisque la reddition de comptes se fait par l'entremise des rapports annuels des écoles et, au niveau de la commission scolaire, par la reddition de comptes associée à la convention de partenariat.

Optimiser les décisions budgétaires face aux exigences ministérielles

Nous avons, au cours de l'année 2011-2012, procédé à l'énumération de l'ensemble des services de la commission scolaire. Cet inventaire des services a été examiné à l'aide d'une grille d'analyse qui a permis de cibler les éléments devant être soumis à des mesures de compression. Les choix budgétaires faits dans le plan de retour à l'équilibre ont été faits sans toucher aux services à l'élève.

Cette démarche complexe s'est faite par l'entremise des ressources internes sans faire appel à des ressources externes.

Il a été décidé durant l'année scolaire 2011-2012 par la Commission scolaire :

- La cessation du traitement par les ressources financières des obligations d'épargne;
- La fermeture du comptoir de perception de la taxe scolaire;
- La cessation de la comptabilité pour des organismes partenaires;
- La modification des suivis comptables des petites caisses;
- Le réaménagement organisationnel temporaire suite au départ d'un gestionnaire;
- La modification de la facturation des coûts de transport Arts-Sports-Études;
- La modification des tâches d'un ouvrier d'entretien;
- La diminution des honoraires contrats et bâtiments;
- Le retrait des agendas pour les transporteurs;

- La diminution de l'échantillonnage pour les antécédents judiciaires;
- L'examen de modifications sur la priorisation au niveau de la liste de suppléance;
- La modification de l'application de l'arrêt cyclique pour le personnel de soutien;
- La cessation de la tenue de l'activité de reconnaissance pour les retraités.

Ces décisions visent un retour à l'équilibre budgétaire pour tenir compte des compressions budgétaires exigées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en 2011-2012. Rappelons que diverses mesures de rationalisation et d'optimisation sont réalisées depuis plusieurs années, plaçant notre commission scolaire parmi l'une des plus performantes en termes de gestion administrative.

Réviser certains règlements et certaines politiques

Règlements sur la délégation de pouvoirs : des échanges ont eu lieu à la table du conseil des commissaires pour déterminer l'avenue à emprunter face à ces règlements. Diverses alternatives existent : accentuer la délégation des pouvoirs vers l'appareil administratif de la commission scolaire, examiner la possibilité de tenir un comité exécutif plus fonctionnel. Ces discussions se poursuivront en 2012-2013.

La révision des politiques suivantes a été reportée en 2012-2013 :

- Politique de gestion du personnel cadre;
- Politique d'acquisition de biens et services;
- Politique sur l'organisation des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Politique sur les dossiers d'élèves.

Adopter de nouvelles politiques

Politique sur le développement durable : La politique sur le développement durable n'a pas été adoptée en 2011-2012. Fruit d'une longue réflexion à laquelle plusieurs commissions scolaires ont pris part cette année, l'aboutissement de ce travail sera présenté à l'automne 2012 pour une consultation en vue d'une adoption au conseil des commissaires de la Commission scolaire.

Politique linguistique relative au français : Cette politique a été adoptée à l'automne 2011 et, depuis, est en vigueur. On peut la consulter à l'adresse suivante :

<http://www.csphares.qc.ca/secretariatgeneral/politiques.php>

Procéder au bilan de mi-parcours de la planification stratégique 2009-2014 de la Commission scolaire des Phares

En recoupant les axes d'intervention du plan stratégique avec les buts de la convention de partenariat signée avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les conventions de gestion et de réussite éducative et les priorités choisies par la Commission scolaire des Phares depuis l'entrée en vigueur du plan stratégique, il a été possible de faire ressortir les éléments pour lesquels l'emphase recherchée n'a pu être obtenue. Le bilan ainsi établi a servi de base à l'établissement des priorités de la Commission scolaire pour l'année 2012-2013.

En agissant ainsi, la Commission scolaire a choisi de conserver intégralement les éléments de sa planification stratégique, les jugeant suffisamment porteurs pour les deux prochaines années, moment où le plan stratégique devra être renouvelé.

La section qui suit présente quelques-unes des nombreuses réalisations des écoles et des centres. Cet échantillon témoigne de la volonté de la Commission scolaire de supporter ces projets ainsi que du dynamisme, de l'implication et de la créativité des intervenants à l'égard des élèves. Le risque d'une telle énumération est d'oublier bon nombre de projets qui ont fait en sorte de rallier l'élève à la dynamique vivante de sa classe, de son école. S'il est important que la Commission scolaire fasse état de ses projets, il est reconnu que c'est d'abord et avant tout à l'élève que ces projets doivent profiter et que la première et plus importante des reconnaissances vienne de l'élève, de ses parents.

Formation professionnelle

Au niveau de la formation professionnelle, la participation de la Commission scolaire des Phares à la Coopérative de services de développement et d'échanges en éducation (**Éducation internationale**) a porté ses fruits. À la suite d'un processus où la compétition est très élevée, nous avons obtenu un projet de développement au Burkina Faso. Nous avons effectué la promotion de projets par le biais d'une vidéo réalisée par Éducation internationale.

Pour le **recrutement d'élèves internationaux** en formation professionnelle, nous avons déposé dix demandes d'évaluation comparative des études. Sur ces dix demandes, huit ont été acceptées et nos élèves ont reçu deux bourses d'excellence et une exemption de frais de scolarité supplémentaire, ce qui représente une subvention totale de 27 500 \$. Nous avons participé à la mission en Guadeloupe en janvier 2012 avec Éducation internationale. Deux représentants de notre commission scolaire ont également participé à la journée de formation pour le recrutement d'élèves internationaux en formation professionnelle. Nous avons tenu, conjointement avec la coopérative, une conférence de presse qui soulignait l'entente sur les permis de travail postdiplôme. Pour compléter le sommaire de ce volet, il faut mentionner que la Commission scolaire des Phares s'est vue remettre le Prix d'internationalisation de l'éducation du réseau des commissions scolaires du Québec dans la catégorie recrutement d'élèves étrangers pour le projet « Recrutement de Tunisiens en formation professionnelle ».

Des élèves du Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis (CFPMM) ont mérité deux prix dans la catégorie **Innovation en santé et sécurité du travail**, d'une valeur de 250 \$ chacun. Le comité Santé et sécurité du CFPMM a récompensé le projet « L'escalier à la Ferme-École », par le premier prix. Le deuxième prix a été attribué pour le projet « Bouton d'urgence sur le hachoir à foin ». L'objectif du concours était de reconnaître les initiatives des élèves en matière de prévention des accidents, d'encourager leurs bons coups et de valoriser leur participation en matière de santé et sécurité au travail.

Le Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis (CFPMM) s'est **associé avec la ferme COMESTAR Holstein Troupeau Maître-éleveur**, de Victoriaville en novembre 2011 afin de louer seize vaches laitières à son partenaire pour une durée de trois mois chaque année. Les animaux loués, présentant les plus hauts standards de la race Holstein, ont permis aux élèves de développer leurs compétences face aux différents stades de la lactation. Le CFPMM assurait ainsi aux élèves inscrits en production laitière une formation de qualité nettement supérieure.

Le Centre de formation de Rimouski-Neigette (CFRN) a offert en avril 2012 une **formation intensive de 30 heures en Service à la clientèle**. Cette formation s'adressait aux personnes en recherche d'emploi ou aux personnes en emploi dans des tâches qui nécessitent un service à la clientèle de qualité. Les cours ont été dispensés sous la forme de deux séminaires de deux jours chacun. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a délivré une attestation de formation ainsi qu'un relevé de compétences.

Une **nouvelle formation de 90 heures** a été offerte au Centre de formation de Rimouski-Neigette (CFRN) en février pour toute personne désirant mieux saisir les enjeux liés aux besoins des personnes en perte d'autonomie, par exemple les préposés aux bénéficiaires n'ayant pas de formation initiale. Attitudes, connaissances et pratiques à maîtriser afin de répondre aux règles de certification du ministère de la Santé et des Services sociaux y ont été enseignées.

Coup de main à domicile et le Centre de formation de Rimouski-Neigette ont été récompensés dans le cadre du 32^e concours **Les Mercuriades de la Fédération des chambres de commerce du Québec** (FCCQ). Coup de main à domicile et le Centre de formation de Rimouski-Neigette ont reçu le Mercure 2012 dans la catégorie Partenariat entreprise-école en formation professionnelle et technique.

La Commission scolaire des Phares est fière d'avoir tenu en avril, son tout premier Salon de la formation professionnelle au Centre de formation de Rimouski-Neigette (CFRN), sous le thème « *Viens voir... La formation professionnelle en action* ». L'invitation avait été lancée aux élèves des écoles secondaires et à leurs parents, mais aussi aux employeurs en recherche de main-d'oeuvre et au grand public curieux d'en savoir davantage sur la formation professionnelle au CFRN.

En mai 2012, se sont tenues les **Olympiades québécoises de la formation professionnelle** au Centre de foires de Québec et plusieurs élèves de la Commission scolaire des Phares y ont fait excellente figure. En Briquetage, Maxime Ouellet-Dubé s'est classé au 5^e rang (Centre de formation de Rimouski-Neigette), en Carrosserie, Maxime Dumont au 1^{er} rang (Centre de formation de Rimouski-Neigette), en Dessin industriel, Carol Beauchesne et Éric Saint-Pierre aux 5^e et 7^e rangs respectivement (Centre de formation de Rimouski-Neigette), en Ébénisterie, Mathieu Belzile au 8^e rang (Centre de formation de Rimouski-Neigette), en Soudage, Jean Cyr-St-Pierre au 6^e rang (Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis) et en Soutien informatique, Jude Gendron au 4^e rang (Centre de formation de Rimouski-Neigette).

La **restauration d'une automobile «Valiant Signet» 1966** par des élèves et enseignants du Centre de formation de Rimouski-Neigette a permis à ceux-ci d'obtenir la première place dans la catégorie « Restauration de 1958 à 1967 », avec la mention enviable de « Restauration hors de l'ordinaire » de l'International Show Car Association lors du 43^e Salon Auto-sport de Québec qui s'est tenu en avril 2012.

Formation générale des jeunes

Au niveau de la formation générale des jeunes, les éléments suivants retiennent particulièrement l'attention :

Le Festival international de cinéma jeunesse de Rimouski a eu lieu en septembre et au début d'octobre 2011 et la participation des élèves de la Commission scolaire des Phares à cette fête du cinéma révèle leur intérêt pour le septième art. Au total, 3 000 élèves des écoles de la Commission scolaire des Phares étaient inscrits aux différentes activités. Ce sont les projections qui ont emporté la faveur des élèves, sans compter les participants aux causeries, à la lanterne magique et à l'activité Kino.

L'école Saint-Jean a obtenu une mention spéciale du jury pour sa participation à l'édition 2011 du **concours de GRIS-Québec – Fondation Simple Plan, sous le thème « C'est quoi ton plan pour stopper l'homophobie ? »** L'organisme GRIS-Québec travaille à la démystification de l'homosexualité et de la bisexualité en milieu scolaire. Le concours mobilisait des écoles de tout le Québec et récompensait des initiatives novatrices prises par des élèves ou des intervenants scolaires pour combattre l'homophobie ou démystifier l'homosexualité et la bisexualité à l'école.

Les élèves inscrits à la **Formation préparatoire au travail 2 (FPT 2)** de l'école Paul-Hubert, tous membres de la Vélo Maniac Jeune Coop, annonçaient à l'hiver par la voix de leur président, M. Marc-Antoine Boudreau, qu'ils feraient don de quinze vélos usagés remis en ordre à des jeunes qui en avaient besoin.

Le Club de sciences Rikitik de l'école Paul-Hubert a mené à terme son projet de robotique en vue de la **FIRST Robotics Competition**, qui se tenait au Stade Uniprix de Montréal du 15 au 17 mars 2012. Le robot que l'équipe du Club de sciences Rikitik a conçu a été construit en six semaines, entre janvier, coup d'envoi de la compétition, et février. Les jeunes qui formaient l'équipe du Club de sciences Rikitik provenaient de la troisième à la cinquième secondaire de l'école Paul-Hubert ainsi que du Cégep de Rimouski. Ils ont reçu le support de mentors du Cégep de Rimouski et de l'UQAR afin de réaliser ce projet.

En mars 2012, l'école Norjoli a reçu la **visite du Véhicube du Grand Défi Pierre Lavoie (GDPL)**. L'objectif de cette tournée était de sensibiliser les jeunes aux plaisirs de l'activité physique et aux saines habitudes alimentaires, et ce, dans leur école. On visait aussi à les motiver à participer au concours « Lève-toi et bouge ».

En mai 2012, tous les élèves de l'école du Rocher-D'Auteuil, du préscolaire à la sixième année, ont participé à un grand **concert hommage à Gilles Vigneault**. L'événement, résultat d'une démarche enclenchée en début d'année scolaire, s'est déroulé à l'église du district Sacré-Coeur. Les pièces musicales de l'auteur-compositeur-interprète ont été adaptées et jouées de façon instrumentale. Les élèves ont animé le spectacle et chaque classe a présenté un texte de Gilles Vigneault interprété « à la manière de ».

Quatre équipes provenant de la Commission scolaire sur les sept places disponibles se sont rendues à la **Super Expo-Sciences Hydro-Québec** à Sherbrooke, qui a eu lieu en avril 2012. Un élève de l'école Paul-Hubert a remporté la première place dans la catégorie intermédiaire avec son projet «Périr la bouche grande ouverte», méritant ainsi une médaille d'or. De plus, pour une deuxième année consécutive, il a obtenu le premier prix Hydro-Québec. Deux élèves ont remporté la médaille de bronze pour leur troisième place, catégorie senior, et une quatrième position toutes catégories avec leur projet «Coup d'éclat». Un élève de l'école du Mistral a décroché la sixième place avec son projet «Des caribous et des hommes».

La Commission scolaire des Phares était fière de souligner la réussite d'élèves du secondaire de l'école Boijoli de Saint-Narcisse dans le cadre du **concours Opti-math**. Deux élèves de première secondaire se sont particulièrement démarqués lors de ce concours de mathématique d'envergure nationale organisé par le Groupe des responsables en mathématique au secondaire (GRMS), parrainé par l'Université Laval.

La Commission scolaire des Phares a souligné la réussite exceptionnelle de ses élèves lors du 14^e **gala des Grands Prix Desjardins du Concours québécois en entrepreneuriat**, qui s'est tenu en juin 2012 au Palais des congrès de Québec. Les élèves de l'école des Sources de Saint-Anaclet-de-Lessard ont mérité le prix national Entrepreneuriat étudiant de 2 000 \$ dans la catégorie Primaire 3^e cycle, pour la réalisation d'une pièce de théâtre «Des pépins dans le cœur». La Vélo Maniac Jeune COOP, de l'école Paul-Hubert de Rimouski, a remporté à la fois le prix national Entrepreneuriat étudiant de 2 000 \$ dans la catégorie Secondaire Adaptation scolaire et l'un des deux prix Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité, d'une valeur de 2 500 \$.

La Commission scolaire des Phares a annoncé que l'école du Mistral de Mont-Joli remportait une bourse de 1 000 \$ dans le cadre du **concours École active 2012** pour son projet de Club de ski de fond. Le concours **École active** visait à encourager les initiatives qui améliorent la qualité de vie dans les écoles et augmentent la pratique de l'activité physique chez les jeunes et dans la communauté. Les instigateurs

de ce projet étaient M. Jean Lechasseur et M^{me} Nadine Desbiens, deux enseignants de l'école du Mistral en éducation physique. Leur objectif a été de donner le goût aux jeunes de pratiquer ce sport à l'école et comme loisir.

L'exposition des travaux d'élèves soulignant le **Jour de la Terre** s'est tenue en avril et mai 2012 à la bibliothèque municipale Lisette-Morin de Rimouski. Cette exposition 2011-2012 visait à sensibiliser les jeunes de la Commission scolaire des Phares et les adultes de la communauté à l'importance de protéger la biodiversité par des gestes et des attitudes responsables.

La Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité a offert **le Prix Majella-St-Pierre**, soit une bourse de 1 000 \$, à la Jeune Coop Club Otaku dans la catégorie « Éducation coopérative des membres ». Composé d'élèves de l'École Paul-Hubert amateurs de mangas, ce projet entrepreneurial a été créé afin de répondre aux besoins des élèves passionnés pour la lecture et les bandes dessinées japonaises.

En mars 2012, les élèves de l'école de la Source de Les Hauteurs ont amorcé un projet qui a gagné en popularité et a été reconnu pour son originalité et son organisation. Ils ont servi un repas communautaire à la salle de l'âge d'or de Les Hauteurs et leur initiative **a été récompensée par l'Escouade nationale Valoris**. L'Escouade nationale Valoris, qui vise à souligner l'implication des jeunes dans leur milieu, leur mobilisation et l'envergure de leur projet entrepreneurial, a souligné l'implication des élèves de M^{me} Annie-France Lévesque à l'école de la Source à Les Hauteurs.

Tournée de la Fédération des commissions scolaires du Québec

Près de 60 participants ont donné vie à la **rencontre régionale de la Tournée de la Fédération des commissions scolaires du Québec dans l'est du Bas-Saint-Laurent**. L'activité, initiée par la Fédération des commissions scolaires du Québec, s'est déroulée en octobre 2011 à Mont-Joli, sous l'égide de la Commission scolaire des Phares et de la Commission scolaire des Monts-et-Marées. Les échanges fructueux ont permis de constater l'intérêt soutenu et l'esprit de concertation des intervenants présents par rapport à l'éducation publique. Parmi eux se trouvaient des parents membres de conseils d'établissements, des représentants syndicaux, des élus municipaux, des représentants d'élus provinciaux et fédéraux, des intervenants de Centres locaux de développement, de Centres locaux d'emploi, de la Conférence régionale des élu(e)s du Bas-Saint-Laurent, d'organismes de développement économique, des milieux de la santé, de l'éducation, du loisir et du sport.

La qualité des partenariats qui existent déjà entre les intervenants communautaires, municipaux, de la santé et les commissions scolaires a été soulignée et permet d'envisager une vision commune et forte de l'avenir de la région.

Campagne provinciale de vaccination contre la rougeole

Une campagne de **rattrapage de la vaccination contre la rougeole** a été organisée en partenariat avec le milieu de la santé, principalement en novembre et décembre 2011, majoritairement dans les écoles secondaires et primaires auprès des personnes non vaccinées (en milieu scolaire, on estime que la couverture vaccinale se situe entre 63 % et 93 %). L'objectif était de vacciner toutes les personnes non vaccinées d'ici janvier 2012, le caractère cyclique de la maladie laissant prévoir une recrudescence de son activité.

Fermeture de l'école des Hauts-Plateaux-Euclide-Fournier à Saint-Charles-Garnier

Soumise à des processus d'analyse au cours des dernières années, la Commission scolaire a dû procéder à la fermeture de l'école des Hauts-Plateaux-Euclide-Fournier à Saint-Charles-Garnier en raison de la baisse constante de la clientèle. Les élèves sont intégrés à l'école du village voisin, soit l'école des Hauts-Plateaux-de la Source à Les Hauteurs.

Pour conclure cette partie, voici en rafale les principaux événements sur lesquels nous avons souhaité en cours d'année attirer l'attention. Cette liste reprend les titres de nos communiqués de presse 2011-2012 :

<ul style="list-style-type: none"> - Écolo Jeans Magic prépare sa 5^e année d'opération - Bourse École active 2012 de Kino-Québec à l'école du Mistral - Mission à caractère pédagogique en Tunisie - Grands prix Desjardins du Concours québécois en entrepreneuriat - Fin de mandat au CSE pour Jean-François Parent - Des élèves de Boijoli se distinguent au Concours Opti-Math - Bilan des activités de l'école des Alizés - Demande d'autorisation de déficit au MELS - Services de garde aux écoles des Alizés et du Grand-Pavois - Concours Cliquez pour moi! - Des élèves boursiers de l'ADIGECS - Des Pépins dans le Cœur - La Cour d'appel rend son jugement - Réalisation du projet «Arrière cours» - L'Harmonie du Mistral : un retour marqué par l'or - Pièce de théâtre à l'école Paul-Hubert - Revitalisation de la salle de conditionnement physique - École du Mistral - Kino Saint-Jean dévoile les mises en nomination - Concours ÉmulScience - Des honneurs pour l'école Lévesque - Le Vélo Bazar : un franc succès! - Défi vélo Au tour des jeunes Desjardins - Lauréats régionaux de la Commission scolaire des Phares au CQE - Tous pour un et un pour tous! à l'école du Mistral - Le Salon de la formation professionnelle au Centre de formation de Rimouski-Neigette : Une première réussie! - Le Centre de formation de Rimouski-Neigette offrira un nouveau DEP - Jacques Poirier reçoit la médaille de bronze de l'Ordre du mérite - Précisions pour le plan de retour à l'équilibre budgétaire - Inauguration de la Salle René-Dupéré - Desjardins - L'école des Alizés reçoit le prix Éco-École - Le Centre de formation de Rimouski-Neigette : en équilibre entre la Formation générale, la Formation professionnelle et les Services aux entreprises - Un premier Salon de la formation professionnelle - Des Olympiades au Salon de la formation professionnelle - Une élève de la CS des Phares participera à la finale internationale de la Dictée P.G.L. - Nouvelle offre de formation au Centre de formation de Rimouski-Neigette - ASP en Secrétariat médical 	<ul style="list-style-type: none"> - Des élèves du Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis en visite dans la région du Poitou-Charentes - Rappel aux parents pour l'inscription à la maternelle - Recrutement d'élèves étrangers en formation professionnelle - Le Club Rikitik à deux doigts d'un exploit inespéré - Le Centre de formation de Rimouski-Neigette est finaliste au prestigieux concours Mercuriades - 8^e souper «Crabe en musique» de l'Harmonie Vents du fleuve - Joannie Rochette parle de persévérance - Club Rikitik prêt pour la FIRST Robotics Competition - Campagne de financement à l'école du Grand-Pavois - Prévention de l'homophobie - Conférence de Jasmin Roy - Maintien des bâtiments - Adoption de la Politique linguistique relative au français - Campagne de sécurité dans le transport scolaire - Kino Saint-Jean dévoile sa nouvelle affiche - Expo-sciences à l'école du Mistral - Retour à l'équilibre budgétaire - Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport demande des précisions - L'école des Beaux-Séjours-D'Amours a inauguré sa nouvelle bibliothèque - Mention spéciale décernée à l'école Saint-Jean - Une élève du Paul-Hubert est parrainée dans le cadre du défi Kili - Le Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis reçoit un prix spécial de la CSST - Jeune COOP Club Otaku - Prix d'internationalisation de l'éducation remis au Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis - Nomination au CA d'Éducation internationale - Retour à l'équilibre budgétaire - Tournée de la Fédération des commissions scolaires du Québec - Adoption des états financiers 2010-2011 - Présentation de la nouvelle marraine d'honneur de la Troupe Amalgame - Journée coup d'œil au Centre de formation de Rimouski-Neigette - Projet novateur aux écoles Saint-Jean et Langevin : Un portable pour tous - Club de sciences de l'école Paul-Hubert - La route pour tous: activité de sensibilisation à la sécurité routière
--	---

La réalisation de la mission d'une commission scolaire et des établissements est un défi important, sinon imposant. En rendre compte en quelques lignes oblige à faire des choix qui peuvent ne pas rendre justice au travail acharné des intervenants qui y œuvrent au quotidien.

Nous vous invitons néanmoins à lire attentivement ce rapport et à vous référer au site Internet de la Commission scolaire des Phares (www.csphares.qc.ca) afin que vous puissiez y saisir, au quotidien, l'essence du vécu des élèves dans nos écoles.



Raymond Tudeau
Président



Jean-François Parent
Directeur général

Profil de la commission scolaire



La Commission scolaire des Phares dessert un vaste territoire de plus de 5 000 kilomètres carrés, de Métis-sur-Mer à Saint-Fabien et de Padoue à Esprit-Saint. Ce territoire couvre deux municipalités régionales de comté, Rimouski-Neigette et La Mitis, comptant deux noyaux urbains, les villes de Rimouski et de Mont-Joli.

Elle offre des services du préscolaire au secondaire ainsi que de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes à près de 10 000 élèves jeunes et adultes. Des services aux entreprises sont également disponibles.

Notre commission scolaire comprend 23 écoles, 2 centres de formation professionnelle et 2 centres de formation générale des adultes, répartis dans 42 immeubles, ainsi qu'un centre administratif.



La clientèle 2011-2012 de la Commission scolaire se répartit comme suit :

4 674	élèves au préscolaire et primaire
3 457	élèves au secondaire
900	élèves en formation professionnelle
925	élèves en formation générale des adultes (élèves à temps plein et partiel)
9 956	TOTAL DES ÉLÈVES

Statistiques des postes*

PERSONNEL DE SOUTIEN

Secteur de l'adaptation scolaire

Personnel régulier		
Temps plein (26,25 heures et plus)	Temps partiel	15 heures et moins
61	20	27
Total :		108

Personnel temporaire	
Liste de priorité	21
Liste d'éligibilité	97

Secteur des services de garde

Personnel régulier		
Temps plein (26,25 heures et plus)	Temps partiel	15 heures et moins
24	35	39
Total :		98

Personnel temporaire**	
Liste de priorité	0
Liste d'éligibilité	39

Secteur général

Personnel régulier		
Temps plein (26,25 heures et plus)	Temps partiel	15 heures et moins
186	26	2
Total :		214

Personnel temporaire**	
Liste de priorité	43
Liste d'éligibilité	125

Totaux – Personnel de soutien

Régulier temps plein (25,25) heures et plus	271
Temps partiel	81
15 heures et moins	68
Personnel temporaire**	82
Liste d'éligibilité	261
763	

PERSONNEL ENSEIGNANT

Régulier temps plein	612
Régulier temps partiel	0
Listes de priorité	220
Personnel temporaire**	218
Total :	1 050

PERSONNEL CADRE ET HORS-CADRE

Temps plein	57
Personnel temporaire**	7
Total :	64

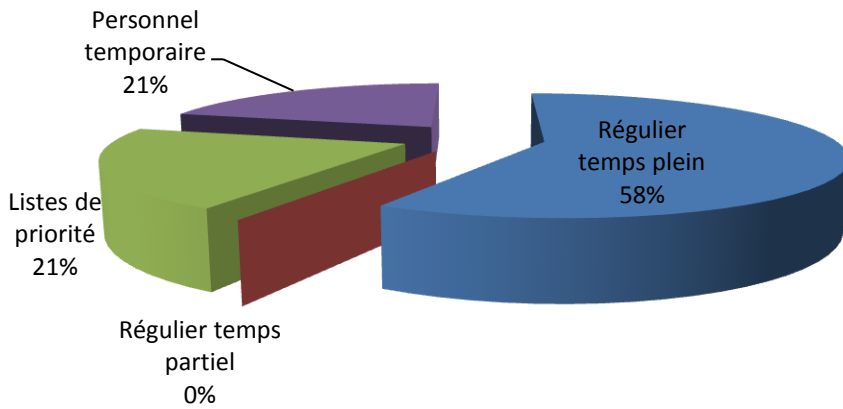
PERSONNEL PROFESSIONNEL

Temps plein régulier	67
Temps partiel régulier	7
Liste de priorité (temporaire)	8
Personnel temporaire**	3
Total :	85

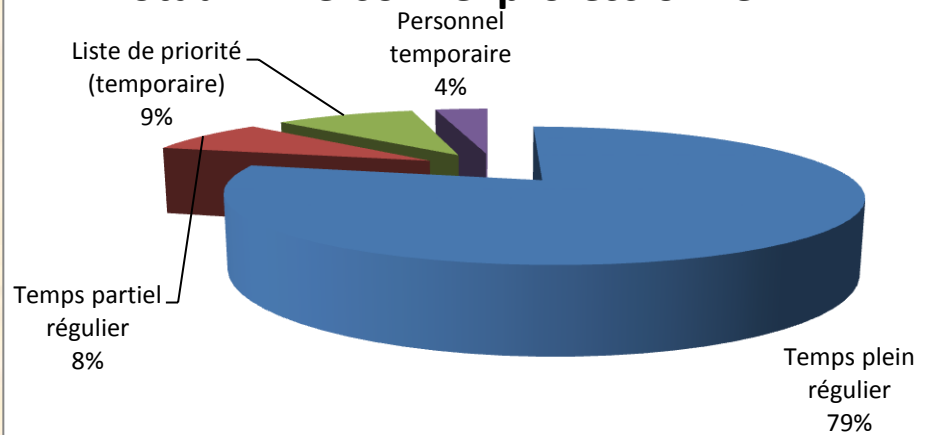
* Les données présentées proviennent d'une extraction réalisée en novembre 2012.

** Prenez note que le remplacement d'un membre du personnel régulier peut générer plus d'une personne temporaire.

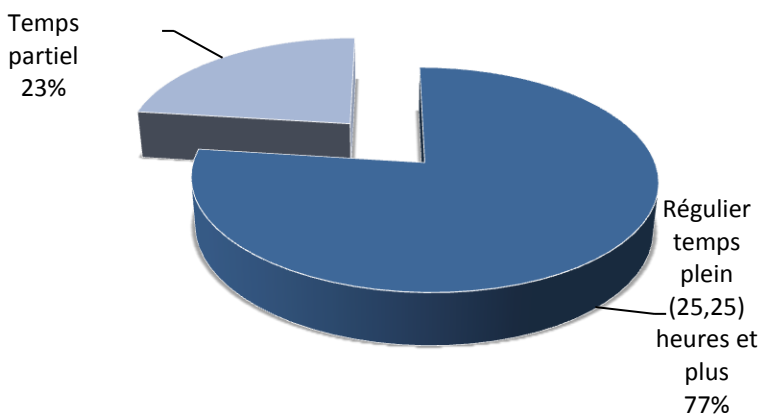
Totaux – Personnel enseignant



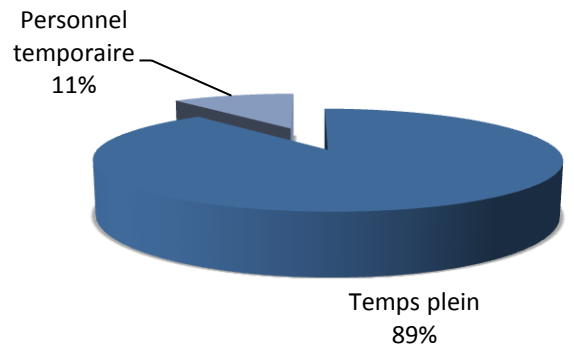
Totaux – Personnel professionnel



Totaux – Personnel de soutien



Totaux – Personnel cadre et hors-cadre



Conseil des commissaires

Le conseil des commissaires est formé de dix-neuf commissaires, élus en vertu de la *Loi sur les élections scolaires* pour un mandat de quatre ans, et de deux commissaires parents, élus chaque année par le comité de parents.

Les dernières élections scolaires générales ont eu lieu le 4 novembre 2007. En 2011-2012, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares était composé des personnes suivantes :



Jacques Deschênes
Circonscription n° 1
Saint-Fabien – Saint-Eugène-
de-Ladrière – Saint-Valérien



Nadyne Langlois
Circonscription n° 2
Le Bic



Gilbert Labrie
Circonscription n° 3
Partie Rimouski (Sacré-Cœur)



Daniel Arseneault
Circonscription n° 4
Partie Rimouski (Nazareth)



Sara Deschênes
Circonscription n° 5
Esprit-Saint – Trinité-des-Monts –
Saint-Narcisse – Mont-Label



Guy Potvin
Circonscription n° 6
Partie Rimouski (Sainte-Blandine
– Sainte-Odile-sur-Rimouski –
Sainte-Odile et District 8)



Pauline Michaud
Circonscription n° 7
Partie Rimouski (Sainte-Odile)



Noëlla Bourdages
Circonscription n° 8
Partie Rimouski (Saint-Robert)



Raymond Tudeau
Président
Circonscription n° 9
Partie Rimouski (Saint-Pie X –
Terrasses Arthur-Buies)



Raynald Caissy
Vice-président
 Circonscription n° 10
 Partie Rimouski (Saint-Germain)



Alain Rioux
 Circonscription n° 11
 Partie Rimouski (Sainte-Agnès)



Luc Marcoux
 Circonscription n° 12
 Partie Rimouski (Pointe-au-Père)



Steve Gagné
 Circonscription n° 13
 Partie Rimouski (Rimouski-Est) et
 Saint-Anaclet



Louise Dionne
 Circonscription n° 14
 Sainte-Flavie – Sainte-Luce –
 Luceville



Sylvain Pleau
 Circonscription n° 15
 Partie Mont-Joli (Sud)



Claude Fortin
 Circonscription n° 16
 Partie Mont-Joli (Nord)



Jean-Maurice Lechasseur
 Circonscription n° 17
 Saint-Donat – Saint-Gabriel – Les
 Hauteurs – Saint-Charles-Garnier –
 Saint-Marcellin



Marie-Claude Hamel
 Circonscription n° 18
 Saint-Joseph-de-Lepage –
 Sainte-Angèle-de-Mérici – Sainte-
 Jeanne-D'Arc – La Rédemption –
 Saint-Octave-de-Métis



Lise Lévesque
 Circonscription n° 19
 Price – Grand-Métis – Métis-sur-Mer
 – Padoue – Les Boules



Claude Lévesque
 Représentant du comité de parents
 pour l'ordre primaire



Micheline Lizotte
 Représentante du comité de parents
 pour l'ordre secondaire

Planification stratégique 2009-2014

Le rapport annuel est le moyen privilégié pour la Commission scolaire de faire état des actions réalisées dans le cadre de sa planification stratégique.

Orientation 1 - Accroître la réussite de tous les élèves, jeunes et adultes, en tenant compte des besoins et des capacités de chacun

Notre équipe des services éducatifs a reconduit les formations et l'accompagnement dans nos établissements. Nos équipes ont soutenu les équipes-écoles qui ont acheminé leurs besoins en lien avec leur convention de gestion.

Nous avons poursuivi plusieurs projets afin de continuer nos efforts à la persévérance scolaire. **Alternatives à la suspension** a permis à plusieurs jeunes d'obtenir des relations d'aide et de soutien à la motivation scolaire afin d'éviter le décrochage. Pour l'année 2011-2012, ce projet a aussi été offert au troisième cycle du primaire pour une de nos écoles.

En partenariat avec Cosmoss, nos écoles ont vécu encore cette année la **Semaine de la persévérance scolaire** qui s'est déroulée en février.

Notre projet **CAP sur la prévention**, issu d'une recherche-action impliquant l'Université d'Ottawa et la Commission scolaire des Phares, s'est poursuivi. Or, en 2011-2012, les six écoles déjà impliquées ont poursuivi l'application de celle-ci tandis que trois autres ont débuté à leur tour l'appropriation des pratiques pédagogiques préconisées par la recherche. Une journée de formation a également été élaborée à l'intention des écoles à l'égard des pratiques de différenciation. Cette formation sera dispensée en 2012-2013.

En lien avec la lecture et l'écriture, le projet de recherche avec l'UQAR sur la réussite des garçons est toujours présent. Nous comptons maintenant 155 enseignants qui ont été formés et accompagnés dans la mise en place des dispositifs en lecture et en écriture. Ainsi en 2011-2012, c'est un peu plus de vingt rencontres qui ont été tenues avec les différents groupes d'enseignants impliqués dans la mise en œuvre des résultats de la recherche.

Le projet **Amusons-nous en maths**, qui vise la formation et l'accompagnement des enseignantes et enseignants sur le programme de mathématique, la progression des apprentissages et les pratiques efficaces en mathématique en milieu défavorisé, fut très apprécié de plusieurs écoles de notre commission scolaire.

Des ateliers furent donnés aux parents de certaines écoles avec le projet **Les sacs d'histoires**. Ce projet vise à développer la littératie familiale; des sacs d'histoires sont distribués dans les familles des enfants du préscolaire 4 ans.

Il est toujours dans nos priorités avec les directions d'établissement de promouvoir l'entrepreneuriat. Une école s'est déjà inscrite afin de rejoindre le Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales. La contribution des agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse des carrefours jeunesse emploi est importante pour la réalisation des activités dans les écoles et les centres. De plus, des jeunes particulièrement engagés ont organisé une journée « colloque orientant » à leur école. Ce colloque portait sur la connaissance de soi, le milieu du travail et les parcours scolaires. Cette initiative leur a valu d'être récipiendaire du concours entrepreneurial local.

Implanté depuis maintenant cinq ans, le projet *Écoles éloignées en réseau (ÉÉR)* a pour objectif de répondre à des besoins spécifiques d'écoles qui ont une réalité commune. Ces écoles sont disséminées sur un vaste territoire qui couvre les MRC de Rimouski-Neigette et de La Mitis. Le projet permet de travailler ensemble au-delà des distances. Il y a eu en 2011-2012 huit écoles associées à cette démarche.

En 2011-2012, trois équipes ont participé au projet sur la nutrition. L'idée du projet est que les enseignants intègrent des activités d'éducation à la nutrition à leurs activités de classe tout en bénéficiant, en réseau, du soutien des intervenants spécialisés (nutritionniste, infirmière, hygiéniste dentaire, etc.). Pour les intervenants, c'est un moyen de rejoindre de manière plus continue les enseignants et les élèves tout en minimisant les déplacements. Nous avons la chance à notre commission scolaire d'avoir une nutritionniste, M^{me} Avrielle Gagné, qui a collaboré à tous les projets ÉÉR sur la nutrition.

Une équipe a travaillé sur le Web 2.0. Ce projet a favorisé l'exploitation d'outils de collaboration et de construction et une autre équipe a travaillé l'approche orientante.

Dans le cadre de l'approche orientante et de la valorisation de la formation professionnelle, un outil a été développé afin de soutenir les enseignants dans l'accompagnement des élèves lors de sorties exploratoires ou de la visite d'intervenants de la communauté en classe. Cet outil devrait être expérimenté durant l'année 2012-2013. Cette demande vient du plan d'action du comité jeune, adultes et formation professionnelle.

Avec la collaboration de Cosmoss, nos écoles primaires et secondaires continuent leurs activités afin de développer de saines habitudes de vie chez les élèves et d'améliorer leur environnement afin qu'il soit sain et sécuritaire. Ces activités entrent dans le cadre de l'approche *École en forme et en santé*.

Afin de soutenir, encourager et valoriser la qualité du français à tous les niveaux de l'organisation, une *Politique linguistique relative au français* a été adoptée. Un projet « référentiel en lecture » est mis en place avec une école pour les élèves de 10-15 ans.

Pour le développement des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les écoles secondaires et primaires ont été accompagnées dans les procédures de passage et de classement et dans les modalités d'intégration par les équipes des Services éducatifs.

Constatant le fort taux de décrochage des élèves dans le programme *Formation préparatoire au travail* (FPT) à l'école Paul-Hubert, l'équipe-école a mis sur pied, en 2010-2011, les plateaux de travail. Ces plateaux sont divisés en trois ateliers : mécanique de vélo, de menuiserie et d'alimentation. *Ecolo Jeans Magic* est aussi un projet entrepreneurial, soit une entreprise de récupération de jeans. Après une année, il est formidable de constater que la clientèle se maintient et que l'intérêt des jeunes se fait sentir.

L'intensification de l'anglais annoncé par le gouvernement au printemps 2011 a été l'occasion d'un travail et d'une réflexion de fond sur la présence de l'anglais à notre commission scolaire. Un plan de travail a été élaboré par le Comité sur le Plan stratégique : ce plan prévoyait des rencontres entre les membres du conseil des commissaires et divers invités afin que ces derniers expliquent leur position ou leur vécu sur le projet d'intensification de l'anglais. La Commission scolaire du Lac-St-Jean, des élèves de la Commission scolaire des Phares, des représentants syndicaux, des représentants des Services des ressources humaines et des Services éducatifs ainsi que des parents ont tour à tour défilé devant les membres du conseil des commissaires afin de permettre à celui-ci de se forger une idée sur le sujet et, ultimement, pour permettre au conseil des commissaires d'influencer le cours des discussions et des décisions prises localement. La démarche s'est révélée fructueuse et appréciée de tous : elle sera reprise

au fil des prochaines années en ayant pour sujet d'autres thématiques fondamentales pour notre commission scolaire.

En formation générale des adultes, le virage du renouveau pédagogique est amorcé dans la plupart des disciplines depuis mars 2010. Le développement des services complémentaires en orthopédagogie et en psychoéducation a permis de mieux cibler les besoins des élèves et de mettre en place des moyens favorisant la réussite de ces derniers.

Bien implanté, le Service d'accueil, référence, conseil et accompagnement (SARCA) a permis de rejoindre plus de 537 adultes en 2011-2012, pour l'ensemble des quatre centres de formation concernés. Grâce aux ententes de service conclues avec plusieurs organismes s'adressant à des clientèles plus difficiles à rejoindre, 95 autres personnes ont également pu recevoir des services. Enfin, 18 processus d'orientation ont été complétés auprès de citoyens de nos MRC grâce au service SARCA.

Répondant à un besoin chez notre clientèle, la formation à distance a permis d'offrir des services à plus de 267 élèves dont 81 en formation professionnelle (comptabilité, secrétariat, lancement d'entreprise et secrétariat médical) et 186 en formation générale.

La poursuite du développement de l'offre de service en formation professionnelle a permis la dispensation d'une nouvelle attestation d'études professionnelles (AEP) en *Service de garde*. La Commission scolaire des Phares a finalement réussi à obtenir une autorisation permanente en *Assistance technique en pharmacie*, ainsi qu'une autorisation provisoire en *Réalisation d'aménagements paysagers* (une cohorte) et en *Horticulture et jardinerie* (deux cohortes) pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.

En 2011-2012, la Commission scolaire des Phares a poursuivi sa contribution aux actions du Chantier de valorisation de la formation professionnelle de la Table interordres du Bas-St-Laurent. De plus, comme nous l'avons mentionné précédemment, un premier salon de la formation professionnelle a eu lieu au Centre de formation de Rimouski-Neigette. Profitant de cet événement majeur, des olympiades locales ont été organisées dans chacun des secteurs.

Aux niveaux national et international, le recrutement d'élèves étrangers se poursuit. En 2011-2012, le Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis (CFPMM) a accueilli six élèves tunisiens et un élève ivoirien. Un enseignant et une conseillère pédagogique du CFPMM se sont rendus en Tunisie pour la mise à jour du programme de formation Tunisien en *Production animale*.

Créé au cours de l'année 2010-2011, le consortium de cinq commissions scolaires du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie pour le recrutement d'élèves à l'étranger a participé à une deuxième mission en Guadeloupe en janvier 2011. Rappelons que le but de ces missions est d'identifier les secteurs de formation au Québec pouvant compléter l'offre de formation de la Guadeloupe.

À la suite de l'expérience positive vécue en 2010, huit élèves des programmes d'agriculture ainsi qu'un enseignant ont pu faire un stage à Charente en France à l'automne 2011. Cette activité a permis à la Commission scolaire de poursuivre les échanges prévus à la convention de partenariat avec l'établissement public local d'enseignement et de formation agricoles de Charente signée en 2011.

Orientation 2 - Promouvoir une philosophie de gestion favorisant l'implication et le développement professionnel de tout le personnel

Les gestionnaires ont pu recevoir de la formation sous forme de table pédagogique sur l'évaluation en lien avec le nouveau bulletin unique. Le but de cette rencontre était de connaître les nouveautés en évaluation et de se les approprier. Ensuite, l'équipe des conseillères et conseillers pédagogiques a pu poursuivre le travail avec l'équipe-école des établissements sur les normes et modalités d'évaluation.

La poursuite des travaux sur la différenciation fut également partagée lors d'une table pédagogique avec les directions d'établissement. Plusieurs formations se feront dans les établissements au cours de l'année 2012-2013.

Le programme d'insertion professionnelle a rejoint dix-sept enseignants en 2011-2012. Ce programme se veut un accompagnement des nouveaux enseignants par du personnel expérimenté. Trois journées de formation sur la gestion éducative de la classe se sont données au cours de l'année. Quarante-cinq suppléants en ont bénéficié.

Le plan d'action du projet-pilote soutenant les techniciens en éducation spécialisée a connu sa troisième année d'existence et a permis le développement d'outils susceptibles d'aider le travail de ces importantes ressources auprès des élèves dans les écoles primaires et secondaires. La mise en place d'un programme similaire pour les enseignants et les éducatrices en services de garde a été amorcée.

Afin de supporter le personnel cadre dans ses nouvelles fonctions, treize personnes ont été supervisées soit grâce au système de probation du nouveau cadre d'établissement ou de services (pour les personnes ayant bénéficié d'une promotion), soit grâce au système de développement professionnel du cadre d'établissement ou de services (pour les personnes ayant occupé une nouvelle affectation en 2011-2012). Le guide de ces systèmes intitulé «Système de probation» est disponible sur le site Internet de la Commission scolaire à l'adresse suivante : <http://www.csphares.qc.ca/commissionscolaire/directiongenerale.php>

Sans exception, les cadres soumis à une probation ont été confirmés titulaires de leur poste par le conseil des commissaires à la suite de l'obtention d'une recommandation positive de la part de la direction générale. L'objectif recherché de stabilité à la direction des établissements est graduellement obtenu alors qu'un nombre moins important de changements de titulaire a pu être enregistré au cours de l'année. Les changements mis en place découlent d'une réorganisation administrative du réseau des écoles et des centres. À ce titre, en préparation à l'année 2012-2013, le conseil des commissaires a, durant l'année 2011-2012, entériné deux nominations à la fonction de direction d'établissement ou d'adjoint à la direction d'établissement sur les trente-quatre postes existants. C'est donc dire que les écoles et les centres ont connu une grande stabilité dans leur personnel de direction.

Pour promouvoir une culture axée sur le mieux-être au travail, diverses activités ont été mises en place. Notons l'implantation du *Défi des Phares* en collaboration avec le Marathon de Rimouski. Pour ce faire, l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Phares a été mis au défi de participer au 10^e Marathon de Rimouski. C'est plus d'une centaine de participants qui ont été dénombrés, ceux-ci parcourant à la marche ou à la course des distances variant de 4,2 à 42 kilomètres. Forte de ce succès, l'activité sera reconduite en 2012-2013.

Toujours dans le but de favoriser la promotion de l'activité physique en partenariat avec chacune des écoles, à chaque invitation reçue et lorsque l'agenda le permettait, la direction générale a participé à des activités faisant la promotion d'un mode de vie sain et actif. Que ce soit à l'école des Hauts-Plateaux pour une sortie-école à vélo, lors de mise au jeu protocolaire pour les équipes de hockey de l'école du

Mistral, lors de la finale du Bol d'Or, lors de la campagne de sensibilisation au Défi Pierre Lavoie ou bien pour le Tour du Lac-St-Jean à vélo à titre d'accompagnateur auprès de plus de 35 élèves de notre commission scolaire, chacune de ces activités s'est montrée propice à joindre des gestes tangibles au discours sur la santé et la bonne forme physique.

Pour accroître l'information et la communication à tous les niveaux de l'organisation, des capsules vidéos ont été réalisées par les directions des services de la commission scolaire. Elles ont été diffusées aux membres du personnel afin de mieux faire connaître le fonctionnement interne de notre organisation. La direction générale a utilisé ce moyen pour saluer la rentrée du personnel 2011-2012, faire valoir la situation budgétaire de la Commission scolaire et promouvoir le Défi des Phares.

Le fil Twitter est également un outil d'information utilisé par la direction générale afin de relayer ponctuellement des informations sur les activités de la commission scolaire et pour se tenir au fait des événements liés à l'éducation au Québec et obtenir le pouls de la population à l'égard de la commission scolaire.

Tout au long de l'année, des activités pour faire connaître la stratégie de l'organisation apprenante pour allier excellence à connaissance ont été appliquées ou appropriées par les cadres et les directions d'établissement de la Commission scolaire des Phares. Objets d'une vision axée sur le développement organisationnel, les résultats demeureront à court et à long terme d'ordre qualitatif.

Orientation 3 - Accroître la communication et le partenariat école, famille et communauté

Poursuivre le partenariat avec le milieu

Le partenariat avec le comité de parents s'est poursuivi alors que la direction générale a participé à une rencontre avec ce comité pour procéder à la présentation des priorités 2011-2012 de la commission scolaire. Les directions de services de la commission scolaire ont également présenté, à la demande du comité de parents, divers dossiers sur lesquels des précisions étaient recherchées. De plus, une rencontre conjointe réunissant les membres du comité de parents et le conseil des commissaires a été tenue : le Plan d'action violence a alors été présenté aux personnes présentes ainsi que le projet d'intensification de l'anglais pour lequel l'opinion du comité de parents a été sollicitée.

De plus, la Commission scolaire continue d'offrir, à la demande du comité de parents, la formation annuelle sur les conseils d'établissement. La Commission scolaire favorise la participation aux activités de formation organisées par le comité de parents en diffusant notamment l'information par différents moyens : site Internet, communiqués, journaux internes des écoles.

Des contacts constants ont été maintenus avec les diverses associations et les syndicats afin d'œuvrer en prévention et de maintenir une communication vitale à une compréhension commune des principaux dossiers.

La Commission des leaders de la région de La Mitis a été parmi les principaux collaborateurs de la Commission scolaire des Phares. Le forum des leaders qui a été tenu en juin a été le point culminant de cette année. Les actions prévues dans le cadre du Pacte social de La Mitis ont été réalisées en 2011-2012. La participation à la Table interordres s'est concrétisée par une présence aux réunions régulières ainsi qu'au comité exécutif. Quant à l'organisme Rimouski Ville étudiante, le mandat de la direction générale à la présidence de cet organisme s'est terminé en juin 2012.

Enfin, presque tous les établissements de la Commission scolaire des Phares ont reçu la visite de la direction générale au moins une fois durant l'année 2011-2012.

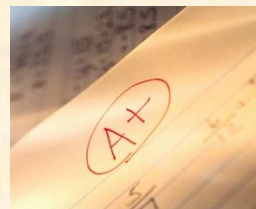
De nombreux communiqués de presse ont été diffusés au cours de l'année. Ces communiqués, qui visent à faire connaître et à promouvoir les projets dans les écoles, sont disponibles sur le site Internet de la Commission scolaire.

Reddition de comptes en lien avec les résultats obtenus et les moyens prévus à la Convention de partenariat intervenue entre la Commission scolaire des Phares et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

La reddition de comptes en lien avec les résultats obtenus et les moyens prévus à la Convention de partenariat intervenue entre la Commission scolaire des Phares et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sera présentée de façon distincte du rapport annuel puisque les données en provenance du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ne sont pas toutes disponibles au moment de produire le présent rapport.

Résultats aux épreuves du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Juin 2011

Le tableau suivant présente les résultats aux épreuves ministérielles de 5^e secondaire de juin 2011 pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Pour chacune des disciplines, on y retrouve le taux de réussite des élèves de notre commission scolaire, mis en parallèle avec les mêmes données au niveau provincial.



Matières	Commission scolaire des Phares	Province
	Taux de réussite	Taux de réussite
Anglais (5^e sec.)		
134-504 – Global	96,3	93,8
134-510 – Interagir oralement	96,3	93,9
134-530 – Écrire des textes	93,2	92,1
Anglais (5^e sec.) École Paul-Hubert Langue seconde – Programme enrichi		
136-506 – Global	98,1	97,8
136-540 – Interaction orale	97,1	97,0
136-550 – Production écrite	94,3	97,4
Français (5^e sec.)		
132-506 – Global	92,0	89,0
132-520 – Écrire des textes	87,7	80,5

Secteur public francophone

Ressources financières



La Commission scolaire a terminé l'année 2011-2012 avec un déficit d'exercice de 944 155 \$ sur des revenus totalisant 108 295 478 \$. Au terme de la même année, le surplus cumulé de la Commission scolaire est de 4 540 861 \$.

En prenant en considération un montant de 3 381 953 \$ réservé aux écoles, aux services de garde et aux centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, la situation financière de la Commission scolaire se traduit par un surplus cumulé de 1 158 908 \$ au 30 juin 2012.

Le tableau « **État des résultats** » présenté ci-après regroupe les dépenses par catégories d'activités et indique la provenance des revenus reçus par la Commission scolaire pour l'année 2011-2012.

État des résultats pour l'exercice se terminant le 30 juin 2012

REVENUS		DÉPENSES	
Taxe scolaire	10 602 647 \$	Enseignement et formation	50 957 244 \$
Subvention de fonctionnement MELS	89 561 704 \$	Soutien à l'enseignement et à la formation	22 498 857 \$
Autres subventions et contributions	146 484 \$	Services d'appoint	12 369 679 \$
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	445 861 \$	Activités administratives	4 852 025 \$
Ventes de biens et services	7 034 412 \$	Activités relatives aux biens meubles et immeubles	12 130 070 \$
Revenus divers	504 370 \$	Activités connexes	6 433 551 \$
		Gains sur disposition d'immobilisations corporelles	(1 793 \$)
	108 295 478 \$		109 239 633 \$
		Déficit de l'exercice : (944 155) \$	

Faits saillants en matière de ressources matérielles

Ressources informatiques



- Investissement de près de 600 000 \$ dans l'acquisition de nouveaux équipements et périphériques (parc de 5000 ordinateurs) et dans la modernisation des équipements de réseautique et du centre de traitement.
- Le renouvellement des équipements réseautiques de pointe du centre de traitement s'est poursuivi cette année. Une somme de 70 000 \$ y a été consacrée.
- Première année de la nouvelle mesure gouvernementale « L'école 2.0, la classe branchée ». Ceci a impliqué l'achat d'un grand nombre d'ordinateurs portables pour des enseignants pour environ 72 000 \$ et l'achat de projecteurs numériques interactifs pour une somme de plus de 150 000 \$. Les portables ont été livrés aux enseignants cette année mais pour ce qui est des projecteurs, ils seront installés lors de la prochaine année scolaire. Il s'agit d'une mesure qui s'étendra sur 5 ans et qui a comme objectif d'équiper chaque classe du Québec d'un tableau numérique interactif pour l'enseignement.
- Le solde du budget d'investissement en informatique a permis principalement de continuer à renouveler les équipements informatiques affectés aux élèves (200 000 \$) et aussi, mais dans une moindre mesure, à renouveler une partie des équipements affectés aux différents services administratifs (45 000 \$).



Transport scolaire



- Environ 6 300 élèves transportés.
- Environ 11 000 km parcourus quotidiennement par 135 véhicules dont 125 autobus réguliers, 3 autobus adaptés et 7 véhicules de type familial.
- Déroulement de la troisième année des contrats de transport scolaire qui seront effectifs jusqu'en juin 2014.

Parc immobilier



● Troisième année de suivi des coûts d'énergie relativement à l'important projet d'économie d'énergie réalisé dans 5 bâtiments en 2008. Les résultats sont comparables à ceux de l'an dernier : l'économie énergétique annuelle par rapport à l'année de référence (2004-2005) s'élève à 44 078 gigajoules soit 3 286 gigajoules de plus que prévu (8 %). L'énergie ainsi économisée représente environ 4 650 tonnes de moins de CO₂ rejetées dans l'atmosphère.

● Grâce aux mesures «Maintenance des bâtiments» et «Résorption du déficit d'entretien» du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, réalisation de 9 projets majeurs pour une somme globale de près de **3,6 millions de dollars**:



- Réfection de la toiture et d'une partie des murs extérieurs de l'école des Hauts-Plateaux–Marie-Élisabeth de St-Gabriel pour 570 000 \$;
- Réfection d'une partie de la toiture de l'école Norjoli de Mont-Joli pour 52 000 \$;
- Réfection de la toiture et de l'enveloppe extérieure de l'auditorium de l'école Paul-Hubert de Rimouski pour 325 000 \$;
- Réfection intérieure complète des blocs sanitaires principaux de l'école de l'Écho-des-Montagnes de Saint-Fabien pour 245 000 \$;
- Réfection complète de la chaufferie de l'école des Cheminots–des Quatre-Vents de Saint-Octave-de-Métis pour 82 000 \$;
- Réfection complète de la chaufferie du Centre de formation des adultes de Mont-Joli–Mitis à Mont-Joli pour 250 000 \$;
- Réfection de l'entrée d'eau potable de la piscine Pierre-Harvey de l'école Paul-Hubert de Rimouski pour 165 000 \$;
- Réfection de l'aqueduc pour la protection incendie et de l'égout sanitaire de l'école de Mont-Saint-Louis de Rimouski, secteur Bic, pour 180 000 \$;
- Réfection complète de l'auditorium de l'école du Mistral de Mont-Joli pour 1,7 million \$. Dans ce dernier projet, il est important de noter que la communauté de la MRC de la Mitis a participé à ce projet pour une somme de près de 300 000 \$, ce qui a permis la construction d'un balcon dans la salle qui portera désormais le nom de « Salle de spectacle René Dupéré–Desjardins ».

● Dans le cadre de la mesure ministérielle d'amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées, un ascenseur et deux lève-personnes handicapées ont été installés à l'école Paul-Hubert de Rimouski. Ce fut un projet de 625 000 \$.

● En plus de ces projets, un montant additionnel d'environ 850 000 \$ a été investi dans plusieurs autres projets de moindre importance visant le maintien des bâtiments, et ce, à partir de l'enveloppe régulière d'immobilisation de la Commission scolaire. Les principaux projets réalisés sont :

- Réfection du revêtement de tôle de la ferme-école, phase 2 pour 70 000 \$;
- Modernisation des entrées d'eau de quelques écoles pour 30 000 \$;
- Réfection partielle de la chaufferie du Centre de formation de Rimouski-Neigette pour 40 000 \$;
- Réfection de stationnements à l'école Paul-Hubert, à l'école du Mistral et à d'autres écoles pour une somme de 250 000 \$.



- Une somme d'environ 400 000 \$ a également été investie dans la transformation de certains immeubles dont les plus importants projets sont :
 - Relocalisation des locaux du PPVA à l'école Paul-Hubert pour 80 000 \$;
 - Relocalisation des locaux du programme assistance technique en pharmacie au Centre de formation de Rimouski-Neigette pour 40 000 \$;
 - Fin des travaux de climatisation de la salle des archives pour 40 000 \$;

- Finalement, trois projets d'embellissement de cour d'école ont pu être réalisés grâce à une aide financière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, aux levées de fonds organisées dans les écoles et au budget d'immobilisation de la Commission scolaire. Les écoles suivantes ont pu bénéficier de ces travaux :
 - L'école de l'Écho-des-Montagnes de Saint-Fabien (45 000 \$)
 - L'école Norjoli de Mont-Joli (72 000 \$)
 - L'école des Alizés de Mont-Joli (38 000 \$)



Total des projets : 155 000 \$

Gestion des plaintes

Rapport d'activités 2011-2012 de la responsable de l'examen des plaintes

En 2011-2012, le Secrétariat général a reçu et traité douze plaintes formelles en vertu du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*.

Afin de préserver la confidentialité des dossiers, le tableau synthèse suivant est présenté.

Date	Type de plainte	Ordre d'enseignement	Conclusion
Août 2011	Demande d'ajout de services.	Primaire	Plainte non fondée. Les services mis en place par l'école répondent aux besoins de l'élève. Parent satisfait à la suite des explications fournies.
Septembre 2011	Demande d'ajout de services.	Primaire	Plainte non fondée. Les services mis en place par l'école répondent aux besoins de l'élève. Parent satisfait à la suite des explications fournies.
Novembre 2011	Transfert d'élève. Application des critères d'inscription.	Secondaire	Explication des critères d'inscription et suivi auprès de la direction d'établissement. Plainte retirée.
Novembre 2011	Insatisfaction du suivi par la direction d'établissement. Absences répétées de l'élève. Signalement à la Direction de la protection de la jeunesse. Insatisfaction des suivis pour des motifs d'intimidation.	Primaire	Plainte non fondée. Explication sur l'obligation de fréquentation scolaire et suivi des interventions sur l'intimidation.
Novembre 2011	Reproche pour manque d'information préalable d'une mesure d'intervention réalisée à l'école. Élève en famille d'accueil.	Secondaire	Plainte fondée. Suivi avec la direction d'établissement pour structurer les mesures d'intervention majeures en informant préalablement le parent et la famille d'accueil. Rencontre avec le parent.
Novembre 2011	Insatisfaction des interventions réalisées relatives à de l'intimidation.	Primaire	Plainte non fondée. Interventions réalisées adéquates. Rencontre du parent.

Date	Type de plainte	Ordre d'enseignement	Conclusion
Décembre 2011	Demande pour être priorisé dans une concentration Arts-Sports-Études pour l'inscription 2012-2013.	Secondaire	Plainte non fondée. Explication fournie au parent sur les critères d'inscription.
Décembre 2011	Insatisfaction du suivi par la direction. Révision de classement.	Primaire	Dossier référé à la direction d'établissement et retrait de la plainte.
Décembre 2011	Demande pour favoriser la présence des parents au plan d'intervention.	Primaire	Plainte fondée. Suivi auprès de la direction d'établissement pour donner suite à la demande des parents.
Février 2012	Insatisfaction des interventions d'un enseignant.	Secondaire	Plainte fondée. Intervention des Services des ressources humaines. Dossier réglé à la satisfaction des parents.
Mai 2012	Insatisfaction concernant la gestion et l'encadrement d'une sortie éducative.	Secondaire	Plainte non fondée mais recommandations à l'école.
Mai 2012	Insatisfaction concernant la gestion et l'encadrement d'une sortie éducative.	Secondaire	Plainte non fondée mais recommandations à l'école.

Dans tous les cas, la possibilité de faire appel au protecteur de l'élève a été offerte au plaignant.

Les recommandations ont permis d'améliorer les services.

Rapport d'activités 2011-2012 du protecteur de l'élève

Vous trouverez ci-après le rapport du protecteur de l'élève pour l'année 2011-2012.

Introduction

Le présent rapport est constitué de trois parties distinctes. La première partie consiste en un survol du rôle du protecteur de l'élève ainsi que de la structure organisationnelle qui le caractérise. La deuxième partie a pour but de répertorier l'ensemble des interventions auxquelles j'ai participé au cours de la présente année. Le rapport d'activités déposé par la responsable de l'examen des plaintes fait état de ces diverses demandes d'aide ainsi que du suivi qui en résulte. La dernière partie comporte certaines recommandations visant à accroître ma contribution auprès des usagers.

Contexte

Avant de présenter le sommaire des activités qui ont pris place au cours de l'année scolaire 2011-2012, il m'apparaît important de resituer le rôle du protecteur de l'élève au sein de l'organisation afin de mieux saisir la portée des services qui ont été dispensés auprès des usagers de la Commission scolaire des Phares.

Le poste de protecteur de l'élève a été créé en avril 2010 suite à la modification à la *Loi sur l'instruction publique* qui a introduit un traitement formel de la gestion des plaintes. Cette loi exige que toutes les commissions scolaires du Québec fassent appel aux services d'une personne-ressource externe communément appelée le protecteur de l'élève afin d'accroître le degré d'impartialité et de transparence inhérent au processus de traitement des plaintes. De plus, ce recours additionnel facilite l'atteinte de règlements à l'amiable tout en évitant de judiciaireiser les conflits.

La Commission scolaire des Phares bénéficie des services d'un protecteur de l'élève depuis plus de deux ans. Bien que le mandat initial consistant à protéger le meilleur intérêt de l'élève soit relativement simple et précis, les modalités d'application sont complexes et rigoureuses. Il est important de se rappeler que le protecteur de l'élève dispose d'un pouvoir de recommandation auprès du conseil des commissaires et qu'il représente généralement le troisième intervenant dans la procédure de traitement des plaintes. En d'autres mots, le plaignant ou la plaignante doit s'adresser initialement à la direction de son établissement et/ou à la direction du service concerné et, si nécessaire, à la personne responsable du traitement des plaintes avant de faire appel au protecteur de l'élève.

Comme vous pourrez le constater lors de la lecture du rapport d'activités de madame Cathy-Maude Croft, les plaintes qui sont portées à l'attention de la secrétaire générale de la Commission scolaire sont analysées judicieusement par l'ensemble des intervenants concernés et, dans la grande majorité des cas, sont résolues à la satisfaction des parties. Toutefois, dans l'éventualité où le plaignant ou la plaignante juge que les solutions proposées sont insatisfaisantes, la responsable de la gestion des plaintes avise le plaignant qu'il peut s'adresser au protecteur de l'élève.

Bien que la procédure relative au traitement des plaintes m'apparaisse tout à fait pertinente et justifiée, il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre d'usagers la perçoivent à priori comme étant laborieuse et, dans une certaine mesure, dissuasive. Je considère qu'il est de ma responsabilité de leur expliquer le bien-fondé d'une telle démarche et de les inciter à s'y conformer. Je profite également de cette occasion pour leur souligner que la personne responsable du traitement des plaintes se fera un devoir de les accompagner au cours de cette procédure.

Comme vous pouvez le constater, une partie importante de mon rôle consiste à écouter attentivement les revendications des parents tout en les guidant dans leurs démarches auprès des autorités concernées. Ces échanges leur donnent l'occasion d'exprimer ouvertement leurs sentiments à l'égard de la situation conflictuelle tout en me permettant de recadrer leur perception de la problématique et d'introduire graduellement certains éléments essentiels à l'atteinte d'un règlement à l'amiable.

Sommaire des interventions

Le niveau d'activités au cours de l'année 2011-2012 est comparable à celui de l'année précédente. Toutefois, les activités de sensibilisation ayant pour but d'informer les divers intervenants du réseau scolaire et les parents au sujet du rôle du protecteur de l'élève ont été moins nombreuses cette année, considérant que nous sommes dans notre deuxième année d'opération et que la Commission scolaire a déployé de nombreux efforts en ce sens au cours de l'année précédente. De plus, il m'apparaît important de préciser que la procédure d'examen des plaintes est clairement identifiée sur le site Web de la Commission scolaire et les coordonnées de la personne qui est responsable de son application ainsi que celles du protecteur de l'élève sont largement diffusées à travers le réseau scolaire.

Comme je l'ai mentionné précédemment, un certain nombre de parents m'ont contacté afin de s'informer au sujet du rôle du protecteur de l'élève ainsi que de la procédure à suivre dans l'éventualité où ils souhaiteraient déposer une plainte. Bien que ces demandes d'aide ne soient pas comptabilisées pour l'instant, elles m'apparaissent d'une grande importance et fort utiles pour les usagers. Ce contact initial leur permet de partager leurs préoccupations tout en ayant la conviction d'être appuyés dans leurs démarches.

Parmi les personnes qui m'ont contacté, quatre (4) d'entre elles ont nécessité une intervention plus soutenue de ma part. Une plainte formelle m'a été référée par la secrétaire générale de la Commission scolaire au cours de la présente année. Quoiqu'il soit difficile de vous transmettre certaines précisions concernant la nature de ces plaintes sans compromettre la confidentialité des plaignant(e)s, je me permets de vous faire part de certaines informations sommaires susceptibles de vous aider à mieux saisir la nature des litiges qui sont portés à mon attention :

- La mère d'un enfant était préoccupée par l'attitude jugée irresponsable d'un employé au service d'un sous-contractant de la Commission scolaire ;
- Le père d'un enfant s'interrogeait au sujet de certains comportements jugés comme étant inappropriés de la part d'un enseignant ;
- Une personne responsable d'un foyer d'accueil s'interrogeait sur la pertinence du plan d'action adopté par la direction concernant un des enfants sous sa responsabilité. De plus, elle déplorait le fait de ne pas être consultée/informée concernant le plan d'action en cause ;
- Les parents de deux adolescents fréquentant des établissements scolaires hors de leur quartier exigeaient un service de transport à domicile (plainte officielle).

Le suivi des demandes d'aide qui m'ont été adressées et qui ont été référées à la personne responsable de l'examen des plaintes est présenté dans le rapport d'activités de madame Croft. Vous y trouverez également le sommaire des recommandations que j'ai soumises à la Commission scolaire concernant la *Politique sur l'admissibilité au transport scolaire* et l'information dispensée aux parents d'élèves devant faire un cours d'été.

Conclusion

Bien que le bilan des activités qui ont pris place au cours de l'année 2011-2012 soit relativement restreint et que les statistiques disponibles au niveau provincial concernant le nombre de plaintes qui ont été portées à l'attention du protecteur de l'élève soient très limitées, je demeure convaincu que les services offerts sont considérés comme étant utiles et bénéfiques par l'ensemble des usagers. Je ne crois pas que la dimension quantitative doive être au centre de nos préoccupations. Considérant que la majeure partie des demandes d'aide qui me sont adressées doivent être redirigées vers la personne responsable du traitement des plaintes, je crois qu'il y a lieu de m'interroger sur la manière de maximiser ma contribution à travers les différentes étapes du processus relatif au traitement des plaintes.

Je me permets de vous soumettre, en guise de conclusion, quelques recommandations ayant pour but d'accroître la visibilité du protecteur de l'élève ainsi que sa contribution au sein du processus de résolution des conflits :

1. Poursuivre nos efforts d'information et de sensibilisation auprès du personnel et des parents concernant le rôle du protecteur de l'élève ;
2. Solliciter la participation du protecteur de l'élève afin de contribuer à désamorcer les conflits et, par le fait même, accroître les possibilités de conclure une entente à l'amiable tout en respectant rigoureusement les étapes prévues dans la procédure d'examen des plaintes ;
3. Continuer à partager les informations relatives aux différents dossiers en cours afin d'éviter les doublons inutiles et assurer une certaine complémentarité dans les efforts déployés auprès des usagers.
4. Comptabiliser toutes les demandes d'information et de support qui sont adressées au protecteur de l'élève et non uniquement celles qui font l'objet d'une référence auprès de la secrétaire générale de la commission scolaire.

Espérant que les informations contenues dans ce rapport soient conformes à vos attentes, veuillez accepter mes salutations distinguées.

Maurice Vinet
Protecteur de l'élève
Commission scolaire des Phares
Le 26 septembre 2012

Rapport du comité d'application du code d'éthique et de déontologie

Au cours de l'année 2011-2012, aucune plainte n'a été soumise.

RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

SECTION I

1.0 PRÉAMBULE

Conformément aux articles 175.1, 175.2 et 175.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires adopte un *Code d'éthique et de déontologie* applicable à l'ensemble de ses membres.

Ce code est un outil au service de la responsabilité qui incombe aux commissaires de la Commission scolaire des Phares. Cette responsabilité décrite dans la *Loi sur l'instruction publique* consiste à assurer les services d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire et secondaire, de formation professionnelle et d'éducation des adultes à la population du territoire des MRC de La Mitis et de Rimouski-Neigette.

Le présent *Code d'éthique et de déontologie* permet de témoigner individuellement et collectivement des valeurs promues dans l'enseignement et dans l'administration de la Commission scolaire. Il constitue une référence éthique pour les commissaires et contribue à assurer le respect et la protection des personnes. Par l'adoption de ce code, les commissaires entendent accroître et maintenir la confiance du public en l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité dans l'administration de la Commission scolaire.

SECTION II

2.0 DÉFINITIONS

Éthique : Ensemble des valeurs promues par une organisation en vue de réaliser sa mission.

Déontologie : Ensemble de devoirs qu'impose l'exercice d'une responsabilité.

Code d'éthique et de déontologie : Document dans lequel on retrouve un certain nombre de règles permettant d'encadrer les responsabilités et les conduites des personnes. Le Code d'éthique et de déontologie comprend l'énoncé des valeurs et des responsabilités qui incombent aux membres des organismes responsables de services publics.

Commissaire : Désigne la personne¹ élue ou nommée en application de la *Loi sur les élections scolaires* et celle représentant les parents pour les ordres d'enseignement primaire et secondaire.

Conflit d'intérêts : Situation de fait, directe ou indirecte, de laquelle peut profiter sciemment un membre du conseil des commissaires et qui le rend inhabile à exercer son mandat, à moins que cette situation ne soit dénoncée par écrit et que le membre ne s'abstienne de participer au débat et à toute décision dans laquelle il est placé en situation conflictuelle. Il y a conflit d'intérêts lorsqu'un commissaire, consciemment ou non, est influencé par des considérations d'intérêt personnel dans l'exercice de ses fonctions officielles ou tire un avantage du fait de ses fonctions, en utilisant son statut ou le nom de la Commission scolaire. Le terme intérêt personnel inclut la famille immédiate.

Famille immédiate : Désigne un parent ou conjoint du commissaire :

- **Parent** : le père, la mère, le père par remariage, la mère par remariage ou un parent nourricier, le frère, la sœur, le demi-frère, la demi-sœur, un enfant (y compris l'enfant du conjoint), l'enfant d'un premier lit, l'enfant en tutelle, le petit-fils, la petite-fille, le beau-père, la belle-mère, le beau-frère, la belle-sœur, le gendre, la bru;
- **Conjoint** : la personne qui est mariée et qui cohabite avec le commissaire ou la personne qui n'est pas mariée avec lui, qu'elle soit de sexe différent ou de même sexe, mais qui vit maritalement avec lui et qui le présente publiquement comme son conjoint.

¹ Dans le but d'alléger le texte, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

SECTION III

3.0 CHAMP D'APPLICATION

Le *Code d'éthique et de déontologie* s'adresse au commissaire de la Commission scolaire des Phares. Il s'applique intégralement durant son mandat. Son application se poursuit après son mandat pour les questions relatives à la confidentialité et à toute information privilégiée qu'il a pu obtenir en cours de mandat.

SECTION IV

4.0 DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU COMMISSAIRE

Responsabilités d'ordre général

- 4.1 Le commissaire respecte son engagement d'honneur.
- 4.2 Le commissaire exerce sa fonction dans le respect des chartes, des lois, des règlements et des politiques établis.
- 4.3 Le commissaire doit faire preuve de discrétion et conserver pour lui seul tout renseignement et information concernant :
 - les discussions sur des négociations en cours;
 - les négociations avec les fournisseurs;
 - la vie privée du personnel, des élèves, de leur famille, ainsi que des membres du conseil des commissaires;
 - la sélection du personnel;
 - les mesures disciplinaires;
 - les documents en cours d'élaboration par la Commission scolaire et identifiés *confidentiel*;
 - d'autres organismes publics et qui ne sont pas encore divulgués par ces derniers;
 - les discussions informelles tenues lors de comités de travail;
 - toute autre information pour laquelle le conseil des commissaires, le Comité exécutif ou un groupe de travail a convenu d'un huis clos ou d'une non-diffusion.

Responsabilités envers la communauté

- 4.4 Le commissaire respecte les droits de toutes et tous.
- 4.5 Le commissaire s'assure de la plus grande équité possible dans l'offre de service à la communauté.
- 4.6 Le commissaire doit concilier sa fonction de représentant du parent, du contribuable, du citoyen et être à l'écoute de leurs attentes.

Responsabilités envers la Commission scolaire

- 4.7 Le commissaire n'exerce pas sa fonction seul. Il fait partie d'un conseil composé de l'ensemble des commissaires de la Commission scolaire et c'est dans ce cadre et en ce lieu qu'il exerce son mandat.
- 4.8 Le commissaire veille aux intérêts de la Commission scolaire.
- 4.9 Le commissaire ne peut intervenir de son propre chef dans l'administration d'un établissement ou de la Commission scolaire.
- 4.10 Le commissaire apporte sa contribution active et responsable dans l'élaboration des orientations, des politiques et des règlements établis par le Conseil et il les respecte.
- 4.11 Le commissaire fait preuve de rigueur dans les analyses qu'il fait et les jugements qu'il porte dans les dossiers qui sont soumis à son attention.
- 4.12 Le commissaire évite d'être placé en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts. Il évite toute situation où son intérêt personnel ou celui d'un membre de sa famille immédiate peut influencer l'exercice de ses fonctions.

- 4.13 Le commissaire exerce d'une manière responsable son droit de justifier en public son opposition à l'égard d'une décision du Conseil pour laquelle il a enregistré sa dissidence.
- 4.14 Le commissaire assume son devoir de disponibilité et d'assiduité aux séances du Conseil et aux comités où il a accepté de participer.
- 4.15 Le commissaire fait preuve de respect et de courtoisie dans ses relations avec les autres membres du conseil.

Responsabilités envers le personnel et les élèves

- 4.16 Le commissaire exerce son rôle et ses responsabilités sans discrimination pour l'ensemble des personnes relevant de ses compétences.
- 4.17 Le commissaire s'applique à favoriser, dans l'adoption des politiques et règlements, la poursuite des valeurs promues par la Commission scolaire.
- 4.18 Le commissaire fait preuve de respect et de courtoisie dans ses relations avec le personnel œuvrant dans son organisation.

SECTION V

5.0 IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les conflits d'intérêts se regroupent en quatre catégories. Le commissaire doit s'assurer d'éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts.

5.1 Rapport avec l'argent :

- les avantages directs, marques d'hospitalité ou de gratitude, cadeaux;
- l'utilisation à des fins personnelles de la propriété de la Commission scolaire sous réserve des politiques ou instructions existantes;
- les relations contractuelles entre la Commission scolaire et un organisme ou une entreprise dans laquelle le commissaire, ou un membre de sa famille immédiate, possède un intérêt direct ou indirect.

Au regard des conflits d'intérêts résultant des marques d'hospitalité, de gratitude ou de cadeaux de valeur appréciable (plus de 100 \$), le commissaire peut conserver l'avantage reçu à la condition d'en informer le Conseil par le biais d'une déclaration écrite, tel que prévu en annexe 3 du présent document. Toutefois, lorsque l'avantage résulte de la participation à une activité pour laquelle le commissaire a défrayé lui-même le coût d'inscription, il n'est pas tenu d'effectuer une telle déclaration. Aussi, le commissaire n'est pas tenu de déclarer un cadeau de valeur modeste (100 \$ et moins).

5.2 Rapport avec l'information :

L'utilisation à des fins personnelles d'informations privilégiées obtenues dans le cadre de ses fonctions de commissaire.

5.3 Rapport avec l'influence :

L'utilisation des attributs d'une charge pour obtenir directement ou indirectement un bénéfice pour lui-même ou une tierce personne avec laquelle il est lié (trafic d'influence).

5.4 Rapport avec le pouvoir :

- l'abus d'autorité ou le fait de porter atteinte à la crédibilité de l'organisme en ayant un comportement indigne ou incompatible avec les exigences de la fonction;
- le harcèlement.

SECTION VI

6.0 PRATIQUES RELIÉES À LA RÉMUNÉRATION

Le commissaire est tenu de respecter l'encadrement fixé par le *Décret concernant la rémunération des commissaires*.

Aucune autre rémunération ne peut être reçue par l'un d'entre eux pour leur fonction de commissaire.

SECTION VII

7.0 MÉCANISMES D'APPLICATION

7.1 En début de mandat, le conseil des commissaires forme un comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie* et y désigne trois commissaires, dont le président. Le directeur général coordonne les travaux du comité et y siège sans droit de vote.

Deux autres commissaires sont désignés substitués pour remplacer un des membres du comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie* en cas d'absence ou lors de plainte portée contre un des membres du comité d'examen. Lors de leur désignation, le conseil des commissaires détermine l'ordre dans lequel les substitués sont appelés à siéger au comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie*.

En cas de vacance, le conseil des commissaires nomme un remplaçant.

7.2 Tout manquement présumé au *Code d'éthique et de déontologie*, par un commissaire, est signalé, par écrit, au Comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie*, à l'attention du président. Tout manquement au *Code d'éthique et de déontologie*, par le président, est signalé, par écrit, à un membre du comité.

7.3 Ce comité veille à l'application du *Code d'éthique et de déontologie* décrit au présent règlement. Le conseil des commissaires habilite les membres du comité d'application à rencontrer tout commissaire qui aurait des attitudes, comportements ou agissements non-conformes aux attentes exprimées en matière d'éthique et de déontologie lorsque ces attitudes, comportements ou agissements n'ont pas fait l'objet d'un signalement écrit.

7.4 À la suite d'un signalement ou d'une plainte relative au présent règlement, le comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie* réfère cette plainte à la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction.

7.5 La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction est nommée par le conseil des commissaires. Cette personne est nommée pour un mandat de quatre ans. Le conseil des commissaires nomme un substitut pour la même durée.

7.6 La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction, ou son substitut, le cas échéant, peut s'adjoindre deux personnes pour siéger avec elle et déterminer s'il y a eu contravention et imposer une sanction s'il y a lieu.

7.7 La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction siège lorsqu'une plainte écrite lui est transmise par le Comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie* ou sur demande du conseil des commissaires.

À cette fin :

- Elle vérifie les allégations de comportement susceptible d'être dérogatoire;
- Elle invite le plaignant et le commissaire concerné à se faire entendre ainsi que tout autre témoin pertinent. L'identité du plaignant et des témoins demeure confidentielle.
- Elle dépose un rapport écrit au conseil des commissaires et en remet une copie au commissaire concerné.
- Lorsqu'il n'y a pas de manquement au *Code d'éthique et de déontologie*, elle en informe le Comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie*, le plaignant et la personne concernée.
- Lorsqu'il y a un manquement au *Code d'éthique et de déontologie*, elle peut imposer une sanction parmi les suivantes :
 - un rappel à l'ordre, assorti ou non d'une demande de présentation d'excuses;
 - une réprimande ou un blâme écrit;
 - une suspension du droit de parole pour une durée limitée.
- Dans une situation exceptionnelle, la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction peut recommander au conseil des commissaires d'entreprendre une action en vue d'une procédure légale de révocation.

SECTION VIII

8.0 RAPPORT ANNUEL

- 8.1 La Commission scolaire doit rendre le Code accessible au public et le publier dans son rapport annuel.
- 8.2 Le rapport annuel doit faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par la personne chargée de déterminer s'il y a contravention et d'imposer une sanction, des décisions et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que du nom des commissaires déchus de leur charge par un tribunal au cours de l'année.

9.0 ACCESSIBILITÉ

Le Code d'éthique et de déontologie des commissaires est accessible au bureau de la secrétaire générale.

10.0 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement adopté par le conseil des commissaires par sa résolution n° 08-02-25-225 abroge et remplace le règlement antérieur (C.C.r.15-2002) et entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption.

Réalisation :

Ce document est une réalisation du Secrétariat général de la Commission scolaire des Phares.
(Les photographies proviennent de la Commission scolaire des Phares, Microsoft Office et Canoe.ca)

Coordination :


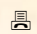
M^e Cathy-Maude Croft, directrice des Services du secrétariat général et des communications

Secrétaire à la rédaction :

Nancy Bérubé, secrétaire de gestion

Le Secrétariat général remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport.

Centre administratif de la Commission scolaire des Phares
435, avenue Rouleau
Rimouski (Québec) G5L 8V4

 418 723-5927
 418 724-3350
 www.csphares.qc.ca

Décembre 2012